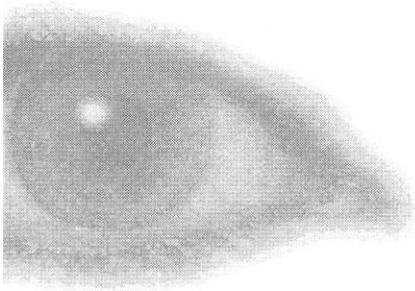


Fritz Gerber-Stiftung für begabte junge Menschen

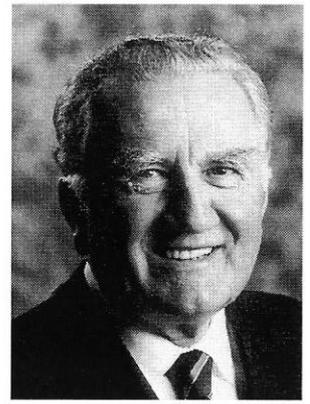


Rapport annuel 1999

Table des matières

Avant-propos du président de la fondation	3
Rapport du vice-président gestionnaire	4
Exemples de demandes prises en considération	6
Statistiques:	
- Répartition par âge	7
- Durée du financement	7
- Composition de la rubrique „Autres“	8
- Domicile des bénéficiaires	8
Comptes annuels 1999	9
Rapport de l'office de révision	11
Conseil de la fondation / office de révision / bureau	12
Des faits et des objectifs	13
Adresses	14

Avant-propos du président de la fondation



Il est réjouissant de voir que, dans notre pays, des enfants et des jeunes dont l'épanouissement est compromis par des facteurs intellectuels, sociaux ou autres, bénéficient d'un soutien tant ciblé que complet. L'intégration des plus faibles est ainsi devenue une constante essentielle du système éducatif suisse. Cette évolution n'est pas sans conséquences sur le quotidien de l'éducation à tous les niveaux, y compris dans le perfectionnement et la formation continue.

Il ne saurait être question de polémiquer contre cet état de fait qui trouve sa justification dans des principes importants parfaitement respectables. Mais il s'ensuit que les jeunes gens aux aptitudes «supérieures» voire très supérieures à la moyenne ne bénéficient pas toujours de l'attention qu'ils méritent.

C'est là qu'a choisi d'intervenir notre fondation, active depuis le printemps 1999. Elle s'est fixé pour mission de soutenir concrètement les jeunes talents, et ce dans toute la Suisse. Par des contributions financières ciblées, nous entendons promouvoir leurs aptitudes de façon flexible et non bureaucratique. Mais attention: il n'est pas ici question de ceux que l'on appelle surdoués ou génies. L'objectif de notre activité ne consiste donc pas à favoriser une élite peu nombreuse mais à soutenir de jeunes gens doués dont les facilités particulières

n'ont jusqu'à présent pas été suffisamment encouragées par les aides publiques ou privées déjà existantes.

Les mois écoulés ont montré – et nous le constatons sans présomption aucune – que notre fondation subvient à un besoin considérable. Je me félicite de voir que nous n'avons pas eu besoin de période d'adaptation et que, rien qu'en 1999, nous avons versé des subventions à plus de 60 jeunes et organisations diverses pour un montant total de près d'un million de francs.

Avec cette fondation est devenue réalité une idée qui me préoccupe depuis de nombreuses années, et je profite de l'occasion pour exprimer ma gratitude. Je suis sensible au fait que rien n'aurait été possible sans le concours des membres du Conseil de la fondation et le professionnalisme de nos collaborateurs. Que tous les participants s'en voient ainsi remerciés. Je tiens en outre à témoigner ma reconnaissance à tous ceux qui, de par leur contribution financière, ont su donner des bases solides à notre fondation. Elle n'en pourra que mieux accomplir sa mission et ce, espérons-le, pour longtemps.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'F. Gerber'.

Fritz Gerber

Président du Conseil de la fondation

Rapport du vice-président gestionnaire

A quel moment peut-on dire que l'activité d'une fondation dans le domaine social est une réussite?

- Lorsque cette fondation se révèle opérationnelle peu de temps après sa création et parvient ainsi à remplir ses objectifs statutaires?
- Lorsque les fins qu'elle encourage, par exemple en fonction des demandes qui lui sont adressées, s'avèrent utiles et justes?
- Lorsqu'elle offre aide, encouragement et soutien, certes par des moyens flexibles et non bureaucratiques, mais à des conditions bien précises?

A l'aune de ces critères, on ne peut que saluer l'incontestable succès des débuts et du premier exercice de la «Fritz Gerber-Stiftung für begabte junge Menschen». Depuis l'inauguration de nos activités au printemps 1999, nous avons déjà aidé plus de 60 jeunes talents à concrétiser leurs projets personnels. Parmi ceux qui ont contacté la fondation afin d'obtenir un soutien financier, certains ont été surpris de voir leur requête prise au sérieux et étudiée dans les temps. De toute évidence, ils gardaient le souvenir de précédentes démarches plutôt problématiques. Il nous a généralement été possible de traiter chaque demande dans des délais

raisonnables, et ceci en dépit ou plutôt en raison d'un examen des plus approfondis. Pour chaque cas répondant à nos critères fondamentaux, nos collaborateurs dialoguent aussi bien avec les intéressés qu'avec leurs proches, c'est-à-dire parents, professeurs, formateurs et autres spécialistes. L'étude de chaque cas s'en trouve certes complexifiée, mais cette méthode garantit que le Conseil de la fondation, qui se réunit trois fois par an, statue en se basant sur des faits et permet d'éviter les délibérations arbitraires. Il n'existe pas de «droit» au soutien financier de notre fondation, mais nous nous efforçons de prendre des décisions équitables et justifiées.

Comme le montre cette première expérience, l'offre de la fondation répond à un besoin indéniable. Nous recevons quelque cinq demandes par semaine. Dans de nombreux cas, il nous est possible de donner rapidement un coup de pouce décisif, ne serait-ce qu'avec des sommes minimales, et donc d'encourager réellement de jeunes talents. Les versements uniques sont surtout destinés à réaliser des projets particulièrement chers aux intéressés: l'achat d'un ordinateur, d'un instrument de musique ou d'un équipement de sport est la condition nécessaire à l'épanouissement de qualités particulières qui sont alors encouragées de façon ciblée. Les subventions mensuelles, qui permettent

aux parents d'assumer des frais parfois considérables, peuvent tout aussi bien amorcer un tournant dans la formation du jeune.

Il va de soi que nous prenons également très au sérieux le contrôle et le suivi de chaque opération. Nous veillons à ce que les sommes versées soient réellement utilisées aux fins que nous favorisons. Toutefois, c'est volontairement que nous nous refusons à accorder des subventions sous condition de réussite. Notre philosophie est claire: le plus souvent, l'aide de la fondation permettra à de jeunes talents de concrétiser leurs projets, mais que leur parcours débouche sur une véritable carrière dépend de nombreux facteurs sur lesquels nous ne pouvons ni ne voulons influencer. Nous souhaitons encourager les jeunes talents, réaliser certains de leurs rêves, et attendons d'eux qu'ils fassent de notre aide le meilleur usage possible. Cependant, nous passons nos subventions à pertes et profits – et avons jusqu'à présent remarqué que c'est justement la raison pour laquelle les bénéficiaires n'investissent les sommes versées qu'après mûre réflexion et parviennent à en tirer le meilleur parti pour leur formation principale ou secondaire. Nous nous en réjouissons tout particulièrement.

Vers mi-2000, soit plus d'un an après les débuts de la fondation, nous procéderons à un examen approfondi des critères afin de les adapter si nécessaire, en regard des expériences passées. Notre ambition première, elle, sera toujours de répondre avec flexibilité à des demandes fondées – c'est dans cet esprit que la «Fritz Gerber-Stiftung für begabte junge Menschen» pourra mener à bien sa mission.



Urs Lauffer

Vice-président du Conseil de la fondation

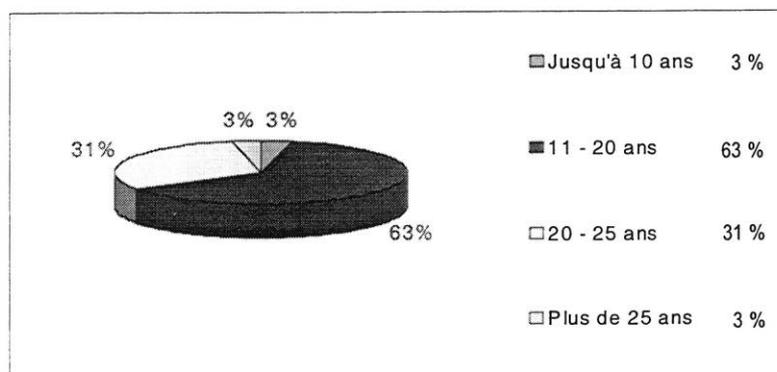
Exemples de demandes prises en considération

- Subvention pour la fréquentation d'une école d'art dramatique
- Aide au financement de la formation de danse classique à la Royal Ballet School de Londres
- Financement de cours de chant supplémentaires
- Prise en charge du coût du voyage dans le cadre d'un séjour à l'étranger
- Aide à l'achat d'un nouvel instrument
- Financement d'études supplémentaires de batterie au Berklee College of Music de Boston
- Cofinancement des études au Conservatoire de Zurich
- Subvention à la formation de chant au Conservatoire de Berne
- Subvention pour le financement des frais de scolarité (gymnase de jeunes talents sportifs et musicaux)
- Participation aux frais de matériel d'une jeune sportive (cyclisme artistique)
- Subvention à la formation de joueur de tennis
- Subvention de reconnaissance à un gymnaste
- Participation aux frais de voyage et de matériel (pentathlon moderne)
- Aide à l'acquisition d'un nouvel équipement de triathlon
- Subvention à un séjour sportif (lancer de marteau) aux Etats-Unis
- Frais de scolarité d'élèves en dernière année de gymnase à dominante sportive
- Subvention de soutien à un rameur (frais de matériel)
- Achat d'un ordinateur
- Prise en charge des frais de scolarité d'un enfant surdoué
- Financement partiel du cursus suivi dans une haute école spécialisée
- Financement d'études supplémentaires durant une année d'échange aux Etats-Unis
- Aide au financement des études d'anglais et d'informatique d'une élève surdouée
- Aide au financement d'une formation de pilote
- Subvention de reconnaissance à une école de lutherie
- Subvention au cours de latin dans un gymnase
- Subvention à une bibliothèque d'informatique dans une commune
- Contribution financière au raccordement d'une école à Internet

Statistiques

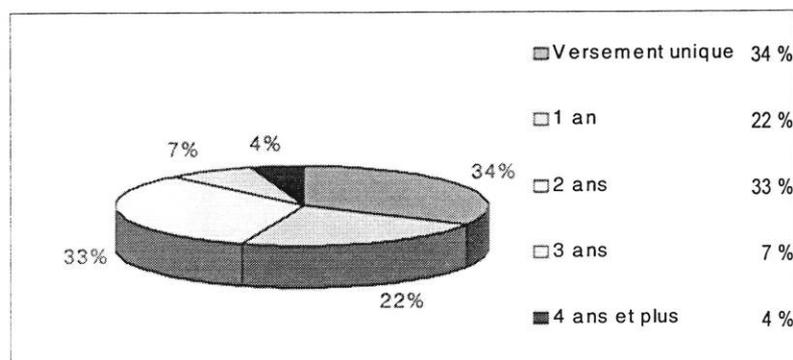
Répartition par âge

	Arts	Sports	Autres	Total
Jusqu'à 10 ans			2	2
11 - 20 ans	15	15	9	39
20 - 25 ans	11	5	3	19
Plus de 25 ans			2	2
	26	20	16	62



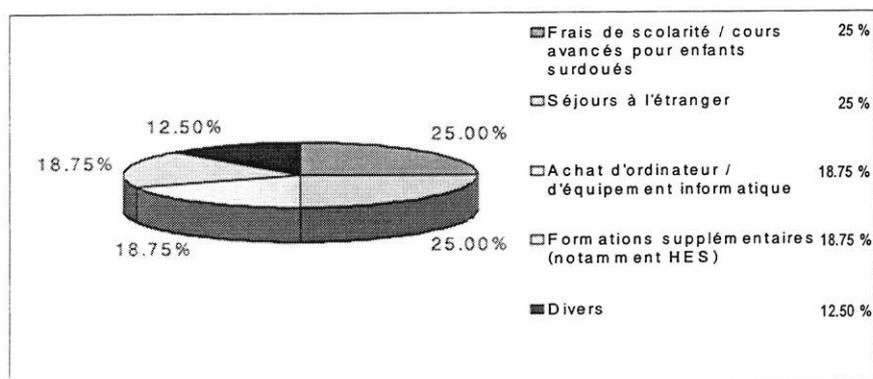
Durée du financement

	Arts	Sports	Autres	Organisations	Total
Versement unique	5	9	8		22
1 an	7	6	2		15
2 ans	12	5	5		22
3 ans			2	3	5
4 ans et plus	1			2	3
	25	20	17	5	67



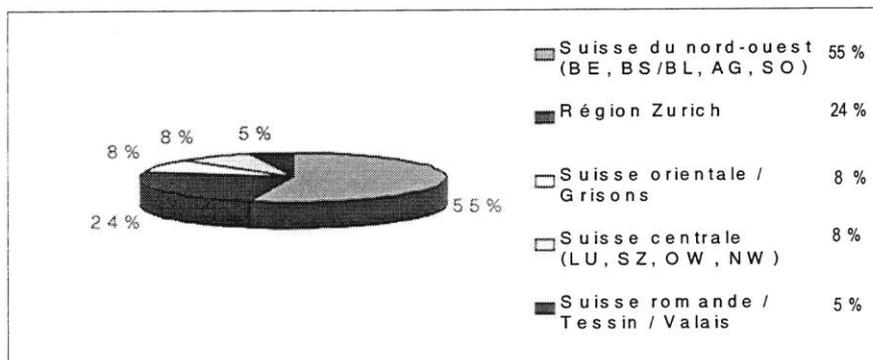
Composition de la rubrique „Autres“

	Total
Frais de scolarité / cours avancés pour enfants surdoués	4
Séjours à l'étranger	4
Achat d'ordinateur / d'équipement informatique	3
Formations supplémentaires (notamment HES)	3
Divers	2
Financement de projet personnel	1
	17



Domicile des bénéficiaires

	Arts	Sports	Autres	Total
. Suisse du nord-ouest	15	8	11	34
. Région Zurich	5	6	4	15
. Suisse orientale / Grisons	1	3	1	5
. Suisse centrale (LU, SZ, OW, NW)	3	1	1	5
. Suisse romande / Tessin / Valais	1	2		3
	25	20	17	62



Conseil de la fondation

- **Fritz Gerber** (Arlesheim)
Président du conseil
d'administration de Roche Holding
SA, président
- **Urs Lauffer** (Zurich)
Conseiller en relations publiques
(diplôme fédéral), vice-président et
secrétaire
- **Markus Altwegg** (Binningen)
Membre de la direction du groupe
Roche
- **Christine Beerli** (Bienne)
membre du Conseil des Etats
Porte-parole, directrice de l'école
d'ingénieurs de Bienne
- **Renate Gerber** (Arlesheim)
- **Felix Gutzwiller** (Zurich), membre
du Conseil national
Directeur de l'Institut de médecine
sociale et préventive de l'Université
de Zurich
- **Fred Haenssler** (Kirchlindach)
Président du conseil d'administra-
tion de la société holding Feusi
- **Ulrico Hess** (Wädenswil)
Commandant du corps d'armée de
campagne 4

Office de révision

Société fiduciaire Visura (Zurich)

Bureau

Fritz-Gerber-Stiftung für
begabte junge Menschen
Marcel Vollenweider
Administrateur
Kirchgasse 38
Boîte postale 373
8024 Zurich
Téléphone: 01 / 260 53 83
Fax: 01 / 254 60 35

Des faits et des objectifs

- «Fritz Gerber-Stiftung für begabte junge Menschen» est une fondation au sens des articles 80 et suivants du code civil suisse, dont le siège est à Bâle. La fondation est inscrite au registre du commerce du canton de Bâle-Ville et est soumise à la surveillance des autorités compétentes.
- Cette fondation à but non lucratif a pour objectif de soutenir les jeunes talents domiciliés en Suisse en leur accordant des subventions destinées à financer la formation, le perfectionnement et la formation continue. Dans cette optique, elle intervient dans les cas où aucun fonds publics ne peut être attribué.
- La fondation concentre son action sur les cas particuliers et fournit une aide financière directe aux jeunes concernés. En revanche, les institutions ne bénéficient du soutien de la fondation que dans des cas exceptionnels et justifiés, à moins qu'elles ne poursuivent le même objectif qu'elle.
- Les subventions sont accordées à la suite de demandes écrites - et d'enquêtes menées par la fondation. Leur montant est fixé individuellement mais se situe en général entre CHF 10 000 et 50 000. Le bénéficiaire doit utiliser ces fonds aux fins encouragées par la fondation, par exemple pour financer des séjours à l'étranger, une formation complémentaire ou une seconde formation en Suisse ou à l'étranger ou encore des cours privés dans le domaine musical ou sportif.
- Peuvent bénéficier de ces subventions les personnes âgées de 10 à 25 ans dont la résidence principale est située en Suisse.
- Les demandes doivent, pour être prises en considération, concerner l'enseignement, l'artisanat, la culture ou le sport. Les demandes en rapport avec les hautes écoles ne sont pas acceptées.

Adresses

Siège:

Dr. Peter Berger
Eckert, Berger, Petitjean
Rheinsprung 1
Case postale
4001 Bâle

Téléphone: 061 / 261 58 18
Fax: 061 / 261 58 71

Adresse pour les demandes:

Fritz-Gerber-Stiftung für
begabte junge Menschen
Kirchgasse 38
Boîte postale 373
8024 Zurich

Téléphone: 01 / 260 53 83
Fax: 01 / 254 60 35

Coordonnées bancaires pour les dons:

Compte: 956809-71
Credit Suisse, 8027 Zurich-Enge
Numéro CB: 4842
Compte postal: 80-500-4
(Credit Suisse, 8070 Zurich)